

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR SE PRÉPARER À UNE POLITIQUE DES SERVICES EN FRANÇAIS EN ALBERTA

Edmonton, 11 mai 2017 – L'Association des juristes d'expression française de l'Alberta (AJEFA) est très fière d'accueillir M. Richard Chartier, juge en chef de la Cour d'appel du Manitoba, lors de son banquet annuel qui aura lieu le vendredi 2 juin au Winston Golf Club (2502 – 6^e Rue NE), à Calgary. M. Chartier fera un retour sur son rapport « Avant toute chose, le bon sens » et expliquera ensuite en quoi la politique sur les services en français du Manitoba a facilité l'accès à la justice en français dans sa province.

Richard Chartier a été juge de la Cour provinciale de 1993 à 2006 et s'est spécialisé en droit pénal et en droit de la famille. En tant que membre de cette Cour, le juge Chartier a siégé au comité de gestion et a présidé le comité des règles ainsi que le comité de gestion des dossiers. Puis, il a reçu le mandat d'examiner de plus près la prestation des services en français au Manitoba. Son rapport « Avant toute chose, le bon sens », contenant ses recommandations sur les services en français au sein du gouvernement du Manitoba, a été déposé à l'Assemblée législative du Manitoba en mai 1998. En 2005, l'Institut d'administration publique du Canada lui a décerné la Médaille d'or pour la gestion innovatrice pour son travail dans le cadre du *Domestic Violence Front-End Project*. Pour ce même projet, il a reçu en 2006 le Prix des Nations Unies en matière de service public. Le juge Chartier est aussi très actif au sein de diverses organisations communautaires, dont le Centre de santé Saint-Boniface en soins primaires, le Centre Taché, le Foyer Valade et l'Hôpital général Saint-Boniface dont il est le vice-président.

La conférence du juge Chartier aura lieu dans le cadre du banquet annuel de l'AJEFA le 2 juin prochain dès 19 h. Veuillez noter que trois autres activités sont organisées avant notre banquet, soit notre AGA à 16 h, un panel d'experts sur l'aide médicale à mourir à 17 h et notre cocktail-réseautage à 18 h. Pour participer aux différentes activités, vous pouvez vous inscrire à <http://www.ajefa.ca/inscription>.

– 30 –

La mission de l'AJEFA est de faciliter l'accès au public aux services juridiques en français et de promouvoir l'utilisation de la langue française dans l'administration de la justice en Alberta.

Source : Isabelle Déchène Guay
Coordonnatrice des communications
780 450-2443, poste 106
coordination@ajefa.ca

Merci aux commanditaires PLATINE et OR de notre banquet annuel!

